

Réflexion stratégique territoriale partagée

Préambule – cadrage de notre réflexion

- La structure pays est un espace de projets. Ce n'est pas une structure administrative nouvelle. Ce n'est pas une organisation hiérarchique supplémentaire.
Le Pays est un lieu de connaissance partagé par le plus grand nombre d'acteurs publics et privés. Il repose sur un diagnostic partagé de la situation.
- La structure Pays est un espace de projets où l'on définit des ambitions :
 - l'ambition d'ajuster les projets et les stratégies des communautés de communes et des chambres consulaires les unes par rapport aux autres. Coordonner les stratégies et les ambitions est déjà un objectif en soi : éviter les doubles emplois, la multiplication d'équipements, les concurrences stériles, les surinvestissements.
 - L'ambition de créer des stratégies communes qui dépassent les seules stratégies individuelles. Ceci ne consiste pas à additionner les stratégies individuelles. Il s'agit de faire à plusieurs ce qu'aucun n'est capable de faire tout seul ; il s'agit de doter le pays d'une macro ambition qui dépasse les capacités de chaque structure.
 - Le macro projet du pays dépasse l'ensemble des ambitions locales dans une perspective de réflexion sur les évolutions futures.
- Le Pays est un lieu pour agir dans un projet économique, social, environnemental et d'aménagement.
- Le Pays est un lieu qui s'organise au niveau de la structure politique (les élus), et au niveau de la structure consultative (le Conseil de Développement).
Le Conseil de développement doit être un lieu d'expression des volontés de la société civile et un lieu d'éclairage des décisions avec les compétences de ses membres. Un projet qui est connu et porté, tant par les acteurs économique, sociaux et culturels que par les structures politiques et institutionnelles, a toutes les chances de réussite.

Le cadre d'intervention

Dans son contexte global, l'action du Pays se situe dans un cadre d'internationalisation de tous les domaines d'activités : 35% des emplois du Pays sont en première ligne dans la compétition internationale.

- La diversification industrielle et agricole est inéluctable.
- Les services à la population doivent évoluer et répondre à des besoins nouveaux. Le développement exogène est devenu aléatoire tandis que le développement endogène prend une importance croissante.
- L'économie cornouaillaise repose sur deux dynamiques à peu près égales : une dynamique de production et une dynamique « redistributive » (aides publiques, emplois publics, résidentiel, tourisme).
- Le PIB du Pays de Cornouaille représente 18 % de la richesse bretonne. Il est supérieur à celui de Brest (17%), mais à eux deux, ils représentent plus du tiers du PIB breton.

- La constitution de réseaux est fondamentale : l'ingénierie, l'innovation, la production, la formation, la logistique doivent s'interpénétrer.

La réflexion se situe aussi dans un cadre européen où les fonds structurels ne sont plus attribués à des territoires mais à des projets qui s'inscrivent dans une dynamique régionale.

Il convient de prendre en compte le contexte de décentralisation dans lequel, déjà, les collectivités territoriales et locales investissent plus que l'Etat.

Le Pays entend inscrire ses actions dans une logique de développement durable.

Rappel des thèmes majeurs sur le Pays

➤ **Développement**

- Agriculture et diversification agricole
- agro-industrie
- pêche / ports
- nautisme / construction navale
- tourisme
- services et artisanat
- culture

➤ **Aménagement et urbanisme**

- outil commun d'ingénierie d'aménagement et d'urbanisme
- littoral
- SCOT

➤ **Environnement**

- littoral
- eau
- déchets

➤ **Équipement, transport** (dominé par la logistique et les réseaux)

- aéroport
- TGV
- Ports
- Transport maritime
- Très haut-débit
- Réseau routier intra-cornouaillais

En transversalité de ces thèmes, c'est aussi un travail sur l'attractivité de la Cornouaille qui prend en compte :

- la qualité des services et des entreprises
- le développement des compétences et de formations adaptées
- la spécialisation du territoire dans certains domaines d'activités, tout en anticipant les diversifications.

I – Réflexion sur les « vocations territoriales »

I-1 Réflexion sur les spécificités et le « caractère » du pays

➤ I-1-1 Les atouts essentiels du territoire

Rappel : le PIB du Pays de Cornouaille représente 18 % de la richesse bretonne. Il est supérieur à celui de Brest (17%), et à eux deux, ils représentent plus du tiers du PIB breton.

Secteurs économiques :

- Pêche : pêche fraîche (25 % de la production nationale), thon tropical (leader européen)
- construction et réparation navale, industrie nautique (environ : 2000 emplois directs et plus de 2000 emplois indirects)
- agriculture (6825 actifs, 30% du Finistère)
- agro-alimentaire (11 500 actifs, 1^{er} pays breton). En activités connexes, les équipementiers et le secteur de l'emballage comptent 2060 emplois.
- Tourisme : la Cornouaille est la 1^{ère} zone touristique du Finistère et le premier pays touristique de Bretagne au vu de l'emploi salarié (8760 actifs en saison et 3500 permanents à l'année). Le littoral est considéré comme l'atout majeur de cette activité.

Enseignement : Le taux de réussite au baccalauréat sur la Cornouaille est un des plus importants de France.

Qualité de vie et patrimoines :

Environnement préservé, paysages, sites naturels emblématiques, patrimoine architectural et urbain, monuments, habitat.

Les atouts essentiels du territoire s'appuient sur une culture bretonne vivante.

➤ I-1-2 Les caractères connus et reconnus

- l'esprit d'entreprise qui se caractérise par le tissu dense des PME et les grands noms de l'industrie issus du territoire de Cornouaille : des réussites régionales, nationales, internationales.
- la particularité du pays de Cornouaille est d'être un territoire équilibré :
 - entre terre et mer par les activités économiques
 - en terme d'implantation des entreprises, bien densifiée sur l'essentiel du territoire
 - en terme d'armature urbaine avec des pôles secondaires de plein exercice
 - en terme d'équipements : maillage sur les communes et les communautés de communes

Pour mémoire, le Pays de Cornouaille est l'un des rares pays bretons dont le nom, qui est celui d'un territoire et non de la ville centre, représente une entité historique, culturelle....

➤ I-1-3 Les handicaps essentiels

- Situation géographique : éloignement des centres névralgiques d'affaires, de décisions et de consommation au niveau régional, national, européen.
- Pôle urbain ayant une masse critique insuffisante (interaction forte de Brest et Lorient)
- Faiblesse de la recherche
- Faiblesse des emplois de cadres dans le secteur productif
- Vieillesse de la population
- Environnement fragile : les zones naturelles subissent la forte pression du tourisme. La préservation des sites, leur entretien, l'exigence de la qualité des eaux (douce et de baignade), les contraintes de la loi littoral, les normes européennes liées à la pêche (utilisation de l'eau douce dans les criées) et à l'agro-alimentaire vont nécessiter une gestion politique volontariste et des besoins en équipements lourds (STEP par exemple...)
- Pression foncière qui sera le handicap de demain pour la Cornouaille, notamment sur le littoral.

Si il ne fallait cibler qu'un handicap, ce serait celui de l'éloignement de l'Europe continentale.

I-2 Réflexion sur la vocation territoriale

➤ I-2-1 Les orientations stratégiques du projet de territoire

- fonction pays
 - la fonction de *pays maritime* est primordiale : pêche - agro-industrie - industrie nautique - construction navale – tourisme, sont des grandes composantes de l'économie du Pays de Cornouaille
 - la fonction de *pays pivot* sur l'axe métropolitain de Brest à Nantes est stratégique. L'initiative de métropolisation de Brest est jugée comme génératrice d'impacts sur le Pays par l'ensemble des élus. La Cornouaille qui a le même poids démographique et économique que le Pays de Brest ne souhaite pas être à l'écart de ce processus. La Cornouaille est le territoire de la jonction Brest – Lorient (et Morbihan en règle générale). Cette situation peut être un atout en terme de développement. L'articulation entre ces territoires donne l'opportunité d'une zone de chalandise plus large. Il faut rappeler que les flux économiques historiques et actuels sont plus importants d'Est

en Ouest que sur l'axe Nord / Sud. Il s'agit d'intégrer réellement des démarches communes avec les territoires voisins.

- Priorités de développement: elles s'inscrivent dans une logique de développement durable et de cohérence territoriale à l'échelle du pays.
 - Développement économique : agro-industrie – pêche – nautisme/construction navale – tourisme. ***Dans le cadre des mutations économiques régionales, accompagner la logique de compétitivité des entreprises et soutenir l'économie productive.***
 - Environnement : ressource en eau, énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie, déchets, paysages, littoral (cohérence territoriale à l'échelle du pays). ***Ajuster les nécessaires contraintes environnementales aux potentialités de développement et d'aménagement du territoire.***
 - Formation – compétences – enseignement supérieur – recherche. ***Répondre aux besoins du territoire.***
 - Action culturelle. ***Maintenir la dynamique multi-culturelle.***
- Politique d'échange et de transport
 - LGV Rennes – Quimper à 3 heures de Paris : ***liée à l'activité économique et au tourisme***
 - Ports : ***mise aux normes européennes des équipements portuaires et augmentation de la capacité d'accueil pour la plaisance***
 - Aéroport : ***maintien des lignes régulières vers Paris et développement des vols.***
 - Centre des congrès
 - Très haut-débit : ***créer un avantage différentiel de territoire***
- Réseaux – alliances
 - Pôle aliment dans le cadre du pôle de compétitivité agroalimentaire breton
 - Création d'un pôle de compétence nautisme sur la Cornouaille
Volonté d'un pôle de compétence breton dans le nautisme et d'alliances avec d'autres territoires (notamment Lorient)
 - Dans le cadre d'un pays pivot : alliance avec les pays de Brest et de Bretagne Sud
 - Maison de l'emploi et de la formation

➤ I-2-2 Dominantes privilégiées

Aucune des activités n'est en position dominante sur la Cornouaille. Cependant, on peut caractériser les 3 dominantes suivantes :

- maritime

- formation, compétences, recherche – développement en lien avec les activités économiques (agro-industrie, etc...)
- qualité de vie et patrimoines

Les leviers portent essentiellement sur la formation, **le développement des compétences** ainsi que sur **les moyens d'ingénierie de développement, d'aménagement, d'urbanisme.**

La promotion du territoire et de ses acteurs est aussi un des grands leviers à activer. Les acteurs cornouaillais sont très discrets dans le domaine de la communication alors que bon nombre de projets, de réussites sont exemplaires.

➤ **1-2-3 Une image**

Le Pays de Cornouaille : à la pointe de l'Europe

I-3 Réflexion sur la place du pays dans le projet régional

➤ **I-3-1 le pays et les ambitions régionales**

Les trois ambitions affichées par la Région sont globalement partagées. Pour le Pays de Cornouaille, l'ambition de dégager les voies d'**un nouvel essor de développement économique qui donne la priorité à la haute qualité, les savoirs et les compétences** semble la plus en phase avec son projet.

Sur la base de partenariats forts avec les collectivités territoriales, le Pays de Cornouaille entend développer son propre projet. Pour autant, il n'y aurait pas contradiction à ce que le GIP soit le relais de la région dans l'application de stratégies qui leurs sont convergentes.

Le GIP et les acteurs de la Cornouaille souhaitent participer à la mise en œuvre de nouvelles stratégies de développement et d'aménagement.

Au vue de la problématique cornouaillaise en matière de gestion du littoral et d'environnement, le projet d'établissement public foncier régional revêt un intérêt particulier pour les collectivités locales.

➤ **I-3-2 le pays et les 12 chantiers fédérateurs**

1. Pour un dispositif de formation réactif, au service des compétences humaines
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales

5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritime de la Bretagne

11. Pour un tourisme et des loisirs de qualité

II – Réflexion sur les outils de connaissance territoriale et les prospectives

II-1 – Positionnement du pays

➤ II-1-1 Votre pays joue-t-il pleinement son rôle ?

Le GIP du pays de Cornouaille a 2 ans d'existence. Il se construit. Il n'a ni la maturité suffisante ni la prétention d'affirmer qu'il joue pleinement son rôle de réflexion prospective, d'outil de conseil et de mise en cohérence des projets et ambitions locales. Cependant, c'est bien ce but qu'il poursuit et ce rôle qu'il entend jouer.

Le GIP d'aménagement et de développement du territoire, comme son nom l'indique, souhaite poursuivre ses missions d'émergence de projets dans les domaines de l'ingénierie de projets, du développement économique, de l'aménagement et de l'environnement.

➤ II-1-2 En a-t-il les moyens ?

Le pays est un lieu de débat et de démocratie. Mais il lui faut dépasser les intentions pour effectivement construire et mettre en œuvre un programme de développement partagé.

La reconnaissance et l'ancrage des pays se gagneront par l'ingénierie et la valeur ajoutée qu'elle apporte à condition que les moyens soient attribués :

- la mise en commun des compétences du territoire, ce qui équivaut à une véritable adhésion au projet, ce qui génère de la disponibilité des élus, des techniciens et des acteurs
- le renforcement maîtrisé des compétences au sein du GIP
- les moyens financiers pour l'ingénierie et l'animation à la hauteur des enjeux du projet.
- la mise en commun des compétences des territoires proches (agence d'urbanisme par exemple)

L'attribution d'une enveloppe identique à chaque pays (816 000€) ne prend pas en compte les spécificités de chaque territoire. On le constate dans les consommations qui sont très inégales entre les structures. Il nous semble préférable d'attribuer un pourcentage négocié sur les fonds de niveau 2 et 3 en adéquation avec le projet de territoire.

Le Pays doit aussi pouvoir répondre aux projets portés par les communes qui ont conservé certaines compétences. Comme il le fait actuellement sur le contrat de Pays, un projet porté par une commune ayant un impact intercommunal ou intercommunautaire, soumis à l'approbation de la Communauté de communes, doit pouvoir être pris en compte dans la contractualisation de niveau 2 ou 3.

L'interaction entre les lignes sectorielles et les lignes contractuelles demande à être clarifiée.

II-2 – Outil de mutualisation des données

- Dans le cadre de la future agence régionale de développement, la mutualisation des données statistiques, économiques, d'aménagement et d'urbanisme peut constituer un réel service aux pays. Cet observatoire présentera un intérêt si les données disponibles « descendent » jusqu'au niveau territorial.
- De même, un SIG mis à disposition des pays est un outil intéressant.
- L'ingénierie est une des clés du succès de la territorialisation. Toutes les initiatives de méthode, d'expertises, d'études sont à priori utiles.
- Le soutien des agences d'urbanisme dans leur rôle d'observatoire et d'études revêt un réel intérêt au regard des enjeux liés à l'aménagement et à l'urbanisation. Par contre, l'exercice a ses limites, il s'arrête à la définition des stratégies, laquelle revient naturellement aux structures du pays.
- Le Conseil de développement du Pays de Cornouaille a émis le souhait d'un rapprochement avec le CESR. Il entend profiter des capacités d'expertise et des avis du CESR pour les intégrer à la problématique locale. Il ne s'agit pas de faire un comité économique et social local, ni un « copier coller » des avis, mais d'utiliser les expertises dans une application territoriale. Le Conseil de développement ne regarde pas le CESR comme un « grand frère » mais entend s'inspirer de ses travaux lorsque les perspectives lui paraissent pouvoir trouver un espace pertinent en Cornouaille.